

# RAPPORT NATIONAL

Une description complète des réponses et des obstacles sociopolitiques, religieux, traditionnels et juridiques à la consommation de drogues, au commerce du sexe et aux mouvements LGBTQ+ au Burkina Faso, au Ghana et au Nigeria

Juin 2024



**PLAIDOYER POUR LA RECONNAISSANCE ET  
L'INCLUSION DES COMMUNAUTÉS LGBTQ, DES  
PERSONNES QUI CONSOMMENT DES DROGUES  
ET DES TRAVAILLEURS DU SEXE EN AFRIQUE DE  
L'OUEST ET POUR LA PROMOTION DE LEURS  
DROITS HUMAINS**

**Juin 2024**

**Rapport national:**

Une description complète des réponses et des obstacles sociopolitiques, religieux, traditionnels et juridiques à la consommation de drogues, au commerce du sexe et aux mouvements LGBTQ+ au Burkina Faso, au Ghana et au Nigeria

**Organisation chef de file :**

Réseau Ouest Africain des Politiques en Matière de Drogue (WADPN)

**Partenaires:**

Réseau interconfessionnel pour la diversité en Afrique de l’Ouest, IDNOWA  
 Association Wende-Yam, AWEYA  
 Association nigériane des travailleurs du sexe, NSWA  
 Centre international pour la santé totale et la défense des droits, ICTHARAE  
 Colibri Sud



## TABLE OF CONTENTS

<b>Abréviations et acronymes</b> .....	<b>v</b>
<b>1.0 Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2.0 Méthodologie</b> .....	<b>2</b>
<b>3.0 BURKINA FASO</b> .....	<b>3</b>
<b>3.1 Réponse sociopolitique, religieuse, traditionnelle et juridique à la consommation de drogues, au commerce du sexe et au mouvement LGBTQI au Burkina Faso</b>	<b>3</b>
3.1.1 Réponse sociopolitique à la consommation de drogues : .....	3
3.1.2 Travail sexuel .....	3
3.1.3 Mouvements LGBTQ .....	4
3.1.4 Implications pour la santé .....	4
3.1.4.1 Prévalence du VIH chez les travailleuses du sexe (TDS) .....	5
3.1.4.2 Prévalence du VIH chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) .....	5
3.1.4.3 Prévalence du VIH chez les personnes qui consomment des drogues (PWUD) ..	5
<b>3.2 Réponses religieuses et traditionnelles/coutumières</b>	<b>6</b>
3.2.1 Consommation de drogues/travail sexuel : .....	6
3.2.2 Mouvements LGBTQ .....	6
<b>3.3 Réponse juridique</b>	<b>7</b>
3.3.1 3.3.1 Consommation de drogues : .....	7
3.3.2 Travail sexuel .....	8
3.3.3 LGBTQ Movements .....	8
<b>3.4 Histoires et expériences de stigmatisation, de discrimination et d'exclusion des personnes qui consomment des drogues, des travailleurs du sexe et des personnes LGBTQ</b>	<b>9</b>
<b>3.5 Recommandations des individus et des groupes de personnes qui consomment des drogues, des travailleurs du sexe et des communautés LGBTQ en vue de leur intégration dans le communiqué adressé à la CEDEAO</b>	<b>10</b>
Les personnes qui consomment des drogues : .....	10
Travailleurs du sexe : .....	10
LGBTQI: .....	10
3.5.1 Réformes juridiques .....	10
3.5.2 Initiatives en matière de santé .....	11
3.5.3 Soutien socio-économique .....	11
3.5.4 Renforcer les partenariats .....	11
<b>3.7 Conclusion</b>	<b>11</b>

<b>4.0 GHANA</b> .....	<b>12</b>
<b>4.1 Enquête de recherche : Les personnes LGBTQ+, les toxicomanes et les travailleurs du sexe au Ghana</b>	<b>12</b>
<b>4.2 Partage d'expériences communautaires (LGBTQ+)</b>	<b>12</b>
<b>4.3 Partage d'expérience avec la communauté des travailleurs du sexe</b>	<b>13</b>
<b>4.4 Personnes qui consomment des drogues Partage d'expériences au sein de la communauté</b>	<b>14</b>
<b>4.5 Partage d'expérience entre parents et tuteurs</b>	<b>15</b>
<b>4.6 Résultat</b>	<b>16</b>
<b>4.6 Quelques questions clés sur la fusion après des engagements réussis avec les communautés cibles</b>	<b>16</b>
<b>4.7 Conclusion</b>	<b>16</b>
<b>4.8 Recommandations</b>	<b>17</b>
4.8.1 Voici quelques recommandations clés : .....	17
<b>5.0 NIGERIA</b> .....	<b>18</b>
<b>5.1 Les réponses sociopolitiques, religieuses, traditionnelles et juridiques du Nigeria à la consommation de drogues, au commerce du sexe et aux mouvements LGBTQ</b>	<b>18</b>
5.1.1 Réponse sociopolitique au travail sexuel .....	18
5.1.2 Réponse religieuse au travail sexuel .....	19
5.1.3 Réponse traditionnelle au travail sexuel .....	20
5.1.4 Réponse juridique au travail sexuel .....	21
<b>5.2 Réponse sociopolitique à PWUD</b>	<b>22</b>
5.2.1 Réponse religieuse à PWUD .....	23
5.2.2 Réponses traditionnelles à PWUD .....	24
5.2.3 Réponse juridique à PWUD .....	24
<b>5.3 L'expérience des personnes LGBTQ face aux préjugés et à la discrimination au Nigeria</b>	<b>25</b>
5.3.1 Réponses sociopolitiques, religieuses, traditionnelles et juridiques aux mouvements LGBTQ au Nigeria .....	27
<b>5.4 Recommandations</b>	<b>28</b>

## ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Personnes qui consomment des drogues	- PWUDs/PUDs
Femmes travaillant dans le sexe	- FSW
Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes	- HSH
Travailleurs du sexe	- SW
Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes	- LGBTQI
Réseau interconfessionnel de la diversité en Afrique de l'Ouest	- IDNOWA
Association Wende-Yam	- AWEYA
Association nigériane des travailleurs du sexe	- NSWA
Centre international pour la santé totale et la défense des droits	- ICTHARAE
Réseau Ouest Africain des Politiques en Matière de Drogue	- WADPN
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	- CEDEAO
Cadre stratégique national de lutte contre le sida	- NSF-AIDS
Organisation mondiale de la santé	- OMS
Politique nationale d'égalité entre les hommes et les femmes	- PNG
Droits à la santé sexuelle et reproductive	- SRHR
Discussions de groupe ciblées	- FGDs

## 1.0 INTRODUCTION

Ce projet visait à promouvoir la reconnaissance et l'inclusion des LGBTQI, des travailleurs du sexe et des consommateurs de drogues dans les politiques et programmes sous-régionaux, ainsi que la protection et la promotion de leurs droits conformément aux instruments régionaux et internationaux en matière de droits de l'homme.

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso, au Ghana et au Nigeria, les SW, les PWUD et surtout les LGBTQI ne sont pas reconnus et sont donc souvent exclus de la formulation des politiques et des processus de prise de décision. De plus, leurs activités sont interdites et criminalisées par la loi, avec des peines plus sévères pour les contrevenants. Au-delà de cette situation juridique, il existe une perception publique négative et tenace des travailleurs du sexe, des UDI et des LGBTQI, enracinée dans la religion, la tradition et la culture, qui a également influencé les politiques et l'environnement juridique et réglementaire. Les membres de ces communautés sont diabolisés et considérés comme des échecs moraux. Elles sont stigmatisées et font l'objet de discriminations, avec un accès inégal aux services, si tant est qu'ils existent.

Malgré les conventions et traités régionaux et internationaux, y compris les constitutions nationales, qui promeuvent et garantissent la reconnaissance, l'inclusion et la non-discrimination de tous les groupes minoritaires et vulnérables en tant que droit de l'homme fondamental, les parties à ces instruments n'ont pas encore adhéré à ces obligations.

Des pays comme le Ghana ont plutôt adopté une loi plus répressive, notamment à l'encontre des communautés LGBTQI, en plus des lois existantes contre le commerce du sexe et la consommation de drogues.

L'environnement juridique et moral hostile continue de pousser les victimes de la traite des êtres humains, les victimes de l'exploitation sexuelle des enfants et les personnes LGBTQI à se cacher et à adopter des comportements risqués et autodestructeurs où l'emploi et d'autres opportunités leur échappent et mettent leur santé en danger. Ils sont également très vulnérables aux violations des droits de l'homme commises par les forces de l'ordre lorsqu'ils sont en conflit avec la loi.

Le rapport a examiné la description complète des réponses/obstacles sociopolitiques, religieux, traditionnels et juridiques à la consommation de drogues, au commerce du sexe et au mouvement LGBTQ+ au Burkina Faso, au Ghana et au Nigeria.

## 2.0 MÉTHODOLOGIE

Ce rapport a été élaboré en impliquant les communautés concernées dans chaque pays par le biais d'entretiens et de discussions de groupe ciblées sur la description détaillée des réponses et des obstacles sociopolitiques, religieux, traditionnels et juridiques à la consommation de drogues, au commerce du sexe et aux mouvements LGBTQ+ au Burkina Faso, au Ghana et au Nigéria.

Ce rapport a été élaboré à partir d'une approche de recherche qualitative, impliquant les communautés affectées au Burkina Faso, au Ghana et au Nigeria. La méthodologie comprenait les étapes clés suivantes :

**Entretiens :** Des entretiens approfondis et semi-structurés ont été menés avec 5 à 10 membres de la communauté dans chaque pays, y compris des personnes qui consomment des drogues (PWUD), des travailleurs du sexe (SW) et des personnes LGBTQI. Ces entretiens visaient à recueillir les expériences personnelles, les perceptions et l'impact des réponses sociopolitiques, religieuses, traditionnelles et juridiques sur leur vie.

**Discussions de groupe (FGD) :** Des discussions de groupe ont été organisées pour faciliter le dialogue entre les membres de la communauté. Ces discussions ont permis aux participants de partager leurs expériences collectives, d'identifier les obstacles communs et de proposer des solutions potentielles aux défis auxquels ils sont confrontés.

Les participants ont été sélectionnés à l'aide d'une technique d'échantillonnage raisonné afin de garantir une représentation diversifiée des communautés marginalisées. Les principaux critères de sélection comprenaient l'engagement dans la consommation de drogues, le travail du sexe ou l'identification en tant que LGBTQI, mais chaque approche et chaque style diffèrent d'un pays à l'autre.

Les données recueillies lors des entretiens et des discussions de groupe ont été transcrites et soumises à une analyse thématique. Cette approche a permis d'identifier des thèmes et des modèles récurrents liés aux réponses et aux obstacles sociopolitiques, religieux, traditionnels et juridiques. L'analyse a été réalisée manuellement et à partir des données existantes, sans utiliser de logiciel spécifique d'analyse des données qualitatives.

Le consortium et ses partenaires ont supervisé le processus de collecte d'informations. Le consentement éclairé de tous les participants a été obtenu, en veillant à ce qu'ils soient conscients de l'objectif de l'étude et de leur droit de se retirer à tout moment. La confidentialité et l'anonymat ont été préservés tout au long du processus de recherche afin de protéger l'identité et les informations personnelles des participants.

L'étude s'est heurtée à plusieurs limites, notamment le refus de certains membres de la communauté de participer et l'indisponibilité des parties prenantes concernées au niveau national pour dialoguer avec eux, en particulier au Burkina Faso en raison du récent coup d'État. Ces limites ont été résolues par une triangulation méthodologique, en vérifiant les données provenant de sources multiples afin d'en assurer la fiabilité et la validité.

## 3.0 BURKINA FASO

### 3.1 Réponse sociopolitique, religieuse, traditionnelle et juridique à la consommation de drogues, au commerce du sexe et au mouvement LGBTQI au Burkina Faso

Ce rapport examine les réponses sociopolitiques, religieuses, traditionnelles et juridiques du Burkina Faso à la consommation de drogues, au commerce du sexe et au mouvement LGBTQI. Il explore l'impact de ces facteurs sur les populations vulnérables, notamment les personnes qui consomment des drogues (PWUD), les travailleurs du sexe (SW) et les personnes LGBTQI. Le rapport présente également les principaux défis, les implications pour la santé et les histoires personnelles de stigmatisation, de discrimination et d'exclusion auxquelles sont confrontées ces communautés

#### 3.1.1 Réponse sociopolitique à la consommation de drogues :

La consommation de drogues constitue une préoccupation croissante au Burkina Faso, surtout chez les jeunes. Selon une étude menée par ACTA, les facteurs déterminants de la toxicomanie sont la curiosité, l'oisiveté, la mode, la recherche de sensations fortes, le besoin de stimulation intellectuelle et le besoin de courage pour exercer un métier très dur. Cette étude a également révélé que la consommation de drogues illicites, y compris l'alcool et le tabac, a un impact socio-sanitaire négatif et conduit à la déviance sociale et à la défiance à l'égard de l'autorité publique.

Le Comité national de lutte contre la drogue a été créé en 1993 pour élaborer des plans d'action et des mesures efficaces afin de protéger le Burkina Faso contre le fléau de la toxicomanie. En 2021, le Ministre de la Santé, Dr Charlemagne Ouédraogo, a participé à la 16ème session de l'Assemblée Générale du Comité National de Lutte contre la Drogue pour faire le bilan des activités de l'année précédente et faire des projections pour 2021. Le pays a également bénéficié du programme PARECO soutenu par le Fonds mondial pour lutter contre l'usage de drogues et ses effets néfastes sur la santé. Cependant, la compétence du Burkina Faso en matière de drogue ne permet pas de lutter efficacement contre ce problème. La détention de drogues, y compris leur usage, est une infraction pénale au Burkina Faso.

Il convient de noter que la consommation de drogues illicites, y compris l'alcool et le tabac, a un impact socio-sanitaire négatif et entraîne une déviance sociale et une défiance à l'égard de l'autorité publique.

#### 3.1.2 Travail sexuel

Le travail sexuel est formellement interdit au Burkina Faso, bien qu'il n'y ait pas de loi punissant la vente de services sexuels. Les travailleuses du sexe sont plus vulnérables aux violations des droits de l'homme, notamment au viol, à la violence, à l'extorsion et à la discrimination. La criminalisation de leur travail encourage le harcèlement policier, et la police ne répond pas à leurs plaintes et ne promeut pas leur sécurité. La police s'efforce d'interdire le travail du sexe par la surveillance, le harcèlement et les descentes de police. La police utilise très souvent des préservatifs comme preuve contre les travailleurs du sexe, qui sont souvent montrés du doigt et accusés de propager des maladies.

Le Burkina Faso a élaboré une politique nationale du genre (PNG), adoptée en octobre 2009, afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le pays. La priorité 4 recommande l'institutionnalisation du genre en l'intégrant dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux.

### 3.1.3 Mouvements LGBTQ

Les droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) au Burkina Faso sont différents de ceux des personnes non LGBT. Les activités homosexuelles ne sont pas illégales au Burkina Faso, bien qu'il n'y ait pas de reconnaissance légale des couples de même sexe et que l'adoption ne soit légale que pour les couples hétérosexuels. Les organisations LGBT n'ont pas de présence légale dans le pays mais existent officieusement. Aucun rapport n'indique que le gouvernement a réagi à la violence sociétale et à la discrimination à l'encontre des personnes LGBT.

Les politiques de développement au Burkina Faso ont toujours reflété les valeurs de justice et d'équité. Malgré ces engagements politiques, les défis de la réduction des inégalités sociales et économiques demeurent.

### 3.1.4 Implications pour la santé

Le Burkina Faso dispose d'un Cadre stratégique national de lutte contre le sida (" CSN-SIDA ") 2023-2026. Ce cadre national de référence est conforme aux orientations internationales en matière de lutte contre le sida, notamment les Objectifs de développement durable (ODD) ; les directives 2014, 2016 et 2018 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la prévention, le diagnostic, le traitement et la prise en charge du VIH, y compris la prise en charge des populations clés ; le Nouveau modèle de financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; le cadre d'investissement ; la déclaration de politique générale de l'ONUSIDA " 95-95-95 ", etc.

Le FNS-SIDA 2023-2026 fait des populations clés une priorité grâce à son impact 1 : les nouvelles infections à VIH sont réduites de 75 % d'ici à 2026 ; résultat 1.1 : 95 % des populations clés (HSH, UDI, prisonniers, PVVIH) ont accès à des services de prévention combinés utilisant différentes approches d'ici à 2026.

L'objectif est également de travailler à la réduction de la stigmatisation et de la discrimination, à l'accès aux services de santé et aux soins sans discrimination, à la sensibilisation aux droits et à l'accès aux services juridiques, et à l'intégration de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans les programmes de lutte contre le VIH.

En vue d'améliorer l'intervention, des études telles que l'étude biocomportementale sur le VIH et l'estimation de la taille des populations clés (HSH, TS UD) en 2022, au Burkina Faso, ont été réalisées avec les résultats suivants :

### 3.1.4.1 Prévalence du VIH chez les travailleuses du sexe (TDS)

La prévalence chez les TDS était de 6,8% (IC 95% = 5,2%-8,8%), avec une population estimée à 25 188 personnes. La prévalence variait d'une localité à l'autre, avec les prévalences les plus faibles à Ouahigouya et Tenkodogo (3,5%) et les plus élevées à Bobo-Dioulasso (8,2% ; IC 95% = 5,5%-12,2%). Elle était de 6,5% (IC 95% = 4,5%-9,3%) à Ouagadougou et de 7,0% (IC 95% = 3,6%-13,3%) à Koudougou. La prévalence du VIH chez les TS est presque dix fois plus élevée que dans la population générale, selon les estimations de l'ONUSIDA en 2022. Parmi les TS, 14% avaient une connaissance approfondie du VIH/SIDA, 84,9% avaient utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel avec un client, et 14,1% avaient reçu un paquet complet de prévention au cours des six derniers mois.

### 3.1.4.2 Prévalence du VIH chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH)

La taille estimée de la population des HSH était de 3 529 individus. La prévalence était de 27,1% (IC95% : 23,0-31,5). En termes de localité, elle représentait 26,6% (IC95% : 21,7-32,1) à Ouagadougou et 28,3% (IC95% : 22,0-35,7) à Bobo-Dioulasso. Les résultats rapportés dans cette étude sont beaucoup plus élevés que ceux enregistrés chez les HSH en 2014, soit 3,6% (résultats non pondérés) et 1,9% en 2017. Chez les HSH, le niveau de connaissance approfondie du VIH/sida était de 10,1%, l'utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel avec un client était de 69,5% et 15,6% avaient reçu un paquet complet d'interventions de prévention au cours des six derniers mois.

### 3.1.4.3 Prévalence du VIH chez les personnes qui consomment des drogues (PWUD)

L'étude biocomportementale sur les populations clés a porté sur 323 personnes qui consomment des drogues (quelle que soit la méthode de consommation), dont 97 % d'hommes. La prévalence du VIH parmi les PWUD est de 0,5%. La prévalence du VIH est faible par rapport aux données nationales (1,2%) en 2018 dans la tranche d'âge 15-49 ans (données de sérosurveillance). Une autre étude réalisée en 2019 (Rapport PARECO BSS chez les CDI au Burkina Faso 2020) dans trois villes du pays auprès de 1080 consommateurs de drogues injectables selon la méthode RDS a révélé une prévalence de 1,7%, 1,2% et 3,5% respectivement à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koupéla. Ce dernier résultat doit être confirmé par d'autres études.

Les études ont permis d'identifier la situation au niveau de la population afin de guider les parties prenantes dans leurs interventions.

Malgré cela, l'accès à des services de santé de qualité en matière de droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) reste une préoccupation pour les populations clés, car elles sont victimes de stigmatisation et de discrimination dans les services de santé. De plus, les violences de toutes sortes subies par cette communauté entravent l'exercice des droits de l'homme.

Les violences subies par les minorités sexuelles sont alimentées par les propos des leaders d'opinion et des décideurs, qui justifient leurs actions en se référant à des faits socioculturels. Ces leaders d'opinion sont les chefs religieux et traditionnels, les hommes politiques, les élus locaux, les juristes et les médias. On assiste à une prolifération des groupes anti-genre, ce qui accroît la violence à l'encontre des travailleurs du sexe.

Les populations clés sont stigmatisées et discriminées par une grande partie de la société, où qu'elles se trouvent : environnement immédiat (famille, amis, etc.), lieux de culte (églises, mosquées, etc.), établissements de santé, lieux de travail, lieux judiciaires et de sécurité (commissariats, gendarmeries, tribunaux et prisons). La peur de la stigmatisation empêche de soulever la question des droits des populations clés.

Les responsables sociaux ne comprennent pas bien les problèmes rencontrés par les travailleurs sociaux et les communautés LGBTQ.

Les fonctionnaires et les responsables communautaires, religieux et médiatiques encouragent les discours de haine à l'encontre des minorités sexuelles.

Du 10 au 12 juillet 2023, l'Assemblée législative de transition (ALT) a organisé des journées d'échanges avec les acteurs régionaux sur les réformes proposées par le gouvernement de transition et contenues dans le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PADS 2023-2025) adopté par le Conseil des ministres le 25 janvier 2023. Ces journées d'échanges ont été organisées dans les treize capitales régionales du Burkina Faso, suivies de celles organisées entre le 5 et le 15 juin 2023 par l'Assemblée législative de la transition avec les acteurs des 45 provinces en collaboration avec les gouverneurs de région. Parmi les réformes politiques proposées, les " forces vives " prônent l'interdiction de l'homosexualité, recommandant " l'interdiction et la pénalisation de l'homosexualité, et l'interdiction de la création d'associations de défense des droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT+) ".

## 3.2 Réponses religieuses et traditionnelles/coutumières

### 3.2.1 Consommation de drogues/travail sexuel :

La consommation de drogues et le commerce du sexe sont des questions qui préoccupent fortement les autorités religieuses et traditionnelles du Burkina Faso. Cependant, il n'existe pas de réponse unique à ces questions, car elles varient en fonction des croyances et des traditions de chaque groupe religieux et traditionnel.

Le Burkina Faso a récemment créé un ministère des affaires religieuses et coutumières afin d'institutionnaliser les relations de longue date entre le gouvernement et les organisations religieuses et traditionnelles. Les chefs traditionnels sont le pont entre les ancêtres et le peuple, et ils ont hérité du pouvoir des ancêtres qu'ils utilisent pour apaiser les tensions. Les chefs religieux ont une influence significative sur la société burkinabè, apportant une caution morale au régime et lui permettant de s'inscrire dans un contexte historique.

En ce qui concerne la consommation de drogue et le commerce du sexe, il y a eu des cas d'arrestation d'étudiants pour consommation de drogue et prostitution au Burkina Faso. Cependant, il n'y a pas de réponse unique, car cela varie en fonction des croyances et des traditions de chaque groupe religieux et traditionnel. Il est possible que certains groupes religieux ou traditionnels aient des pratiques spécifiques pour faire face à la consommation de drogue et pour atténuer/arrêter/éradiquer le commerce du sexe, mais cela dépendrait du groupe en question.

### 3.2.2 Mouvements LGBTQ

Les réponses religieuses et traditionnelles aux mouvements LGBTQ sont diverses et complexes. Les religions ont souvent des positions différentes sur les questions LGBTQ, allant de l'acceptation totale à la condamnation totale. Par exemple, l'Église catholique romaine considère l'homosexualité comme un péché, mais appelle également ses membres à traiter les personnes LGBTQ avec respect et compassion.

Il est important de noter que les réponses religieuses ne sont pas les seules réponses aux mouvements LGBTQ. Les réponses culturelles et traditionnelles/coutumières peuvent également jouer un rôle important dans la manière dont les personnes LGBTQ sont traitées dans chaque société. Dans certaines cultures, l'homosexualité est considérée comme taboue, voire illégale, alors que dans d'autres, elle est acceptée, voire célébrée.

Les personnes LGBTQ sont considérées comme une honte/malédiction/abomination par la majorité des croyances religieuses/traditionnelles/coutumières au Burkina.

Il est important de se rappeler que toutes les personnes, y compris les personnes LGBTQ, ont droit au respect et à la dignité. Les mouvements LGBTQ ont travaillé dur pour faire progresser les droits des personnes LGBTQ dans le monde entier, mais il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité pour tous.

### 3.3 Réponse juridique

Le Burkina Faso dispose d'un cadre juridique qui protège les droits humains des communautés. Il s'agit notamment de :

- La Constitution du 11 juin 1991 prévoit en son article 1er que tous les citoyens du Burkina Faso naissent libres et égaux en droit.
- Le code pénal de 2018 prévoit des infractions en cas de violation des droits en matière de santé sexuelle et reproductive.
- La loi n° 049-2005/AN du 21 décembre 2005 relative à la santé de la reproduction en définit les composantes et détermine l'égalité des droits des citoyens à jouir d'une meilleure santé sexuelle et reproductive.
- Loi n° 030-2008/AN du 20 mai 2008 relative à la lutte contre le VIH/sida et à la protection des personnes vivant avec le VIH/sida.
- Loi n° 061-2015/CNT, sur la prévention, la répression et la réparation des violences faites aux femmes et aux filles et sur la prise en charge des victimes.
- Cette loi précise que toutes les formes de violence, qu'elles soient physiques, morales, psychologiques, sexuelles, économiques, patrimoniales ou culturelles, sont couvertes, etc.

Malgré ce cadre juridique, les personnes rencontrent encore d'énormes difficultés qui ont un impact négatif sur leurs droits.

#### 3.3.1 3.3.1 Consommation de drogues :

La consommation de drogues est un problème majeur au Burkina Faso. Selon une enquête menée par le Secrétariat permanent du Comité national de lutte contre la drogue, 274 étudiants ont été arrêtés pour des délits liés à la drogue en trois ans. Le cannabis est la drogue la plus consommée dans le pays, suivie de près par le tramadol.

Pour lutter contre ce fléau, le gouvernement a mis en place un comité national de lutte contre la drogue, créé par décret du 26 juillet 1993 et placé sous la tutelle du ministère chargé de la sécurité. Ce comité a pour principales missions de mettre en oeuvre et de promouvoir la politique définie par le gouvernement en matière de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes ; de proposer au gouvernement des plans d'action et des mesures efficaces pour protéger le Burkina Faso du fléau de la toxicomanie ; de veiller à l'application des traités internationaux auxquels le Burkina Faso est partie en matière de stupéfiants et de substances psychotropes ; d'examiner toutes les questions nationales et internationales relatives à la culture, à la production et à la distribution des stupéfiants et des substances psychotropes ; d'examiner toutes les questions nationales et internationales relatives à la

culture, à la production, à la fabrication, au commerce licite ou illicite et à la répression du trafic des stupéfiants et des substances psychotropes, ainsi que les problèmes médicaux et sociaux posés par la prévention et le traitement de la toxicomanie.

Plusieurs services et structures ont été mis en place pour lutter contre ce problème. Il s'agit notamment des services répressifs et des structures de prévention comprenant la police, la gendarmerie, les douanes, les eaux et forêts, la santé et les services sociaux.

Selon le code des drogues du Burkina Faso, l'abus et l'usage illicite de drogues sont considérés comme des délits. Les personnes reconnues coupables peuvent être condamnées à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 20 ans et à des amendes. Le Comité national de lutte contre la drogue ( ) a organisé plusieurs campagnes de sensibilisation pour prévenir la consommation de drogues dans les écoles et encourager les parents à surveiller leurs enfants.

### 3.3.2 Travail sexuel

Le travail sexuel est strictement interdit au Burkina Faso, mais il n'existe pas de loi réprimant la vente de services sexuels. L'article 533-20 du code pénal burkinabé punit toute personne qui sollicite publiquement la prostitution. La promotion du commerce du sexe est également punie par le code pénal burkinabé. Les travailleuses du sexe sont plus vulnérables aux violations des droits de l'homme, notamment au viol, à la violence, à l'extorsion et à la discrimination. La criminalisation de leur travail encourage le harcèlement policier, et la police ne répond pas à leurs plaintes et n'assure pas leur sécurité.

Une étude de cas est consacrée à la manière dont les lois sur le travail sexuel sont appliquées dans la pratique et à l'impact qu'elles ont sur les travailleurs du sexe. Les travailleurs du sexe sont plus vulnérables aux violations des droits de l'homme, notamment au viol, à la violence, à l'extorsion et à la discrimination. Trop souvent, la loi ou les recours juridiques n'offrent que peu ou pas de protection. Les travailleurs du sexe nous ont dit que la criminalisation de leur travail encourageait le harcèlement policier et que la police ne répondait pas à leurs plaintes ou n'assurait pas leur sécurité.

### 3.3.3 LGBTQ Movements

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) au Burkina Faso sont confrontées à des problèmes juridiques que ne connaissent pas les citoyens non LGBT. Les activités sexuelles entre personnes de même sexe sont légales au Burkina Faso. Cependant, les croyances religieuses et traditionnelles ne reconnaissent pas l'homosexualité et les personnes LGBTQ sont parfois victimes d'abus verbaux et physiques. Les organisations LGBTQ n'ont pas de présence légale dans le pays mais existent officieusement.

Le mariage entre personnes de même sexe n'est pas autorisé par la Constitution du Burkina Faso, qui définit le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme. Les couples hétérosexuels mariés ou vivant en concubinage depuis au moins cinq ans peuvent adopter un enfant, mais les parents célibataires ne sont pas autorisés à adopter des enfants au Burkina Faso.

Les personnes LGBTQ ne sont pas protégées contre la discrimination en matière d'emploi et de profession, de logement, d'apatridie ou d'accès à l'éducation ou aux soins de santé. Toutefois, la discrimination sociale fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre reste un problème.

### 3.4 Histoires et expériences de stigmatisation, de discrimination et d'exclusion des personnes qui consomment des drogues, des travailleurs du sexe et des personnes LGBTQ

**Histoire 1 :** "Je m'appelle TH. Au Burkina Faso, en tant que travailleuse du sexe, LGBTQ ou consommatrice de drogues, les gens vous regardent toujours comme si vous veniez d'une autre planète. Tout d'abord, les travailleurs du sexe sont considérés comme des moins que rien, comme des personnes immorales qui choisissent de vendre leur corps plutôt que de chercher un travail honnête. Par conséquent, la police les harcèle souvent en raison de leur activité sexuelle. Ils ne sont pas traités comme des membres valables de la société, mais lorsque la nuit tombe, les mêmes personnes qui les marginalisent et les discriminent au vu et au su de tous se retrouvent dans leurs bras

Viennent ensuite les LBTQ, dont le cas est encore plus grave que celui des SW. Si un homme veut incarner sa sexualité dans la peau d'une femme, ou vice versa, il est considéré comme mauvais, maudit. Vous n'êtes plus un membre de la société, voire, dans certaines familles, vous êtes carrément banni. Pratiquement personne ne vous acceptera si vous cherchez un emploi. Si vous vous rendez dans un hôpital pour y recevoir des soins, on se moque de vous, on vous ridiculise, on vous traite comme un moins que rien. S'ils le pouvaient, certains professionnels de la santé refuseraient de vous recevoir en consultation simplement en raison de votre orientation sexuelle.

Enfin, les personnes qui consomment des drogues sont automatiquement considérées comme des criminels et des dangers publics. Elles sont donc victimes de violences policières ou de discriminations dans leur entourage ou sur leur lieu de travail."

**Histoire 2:** (Anonyme) "Les choses sont difficiles dans notre communauté ; les gens nous regardent d'un mauvais œil.

Je me suis rendue une fois dans un centre de soins de santé pour un traitement et j'ai été très mal traitée en raison de ma tenue et de ma façon de m'habiller.

Il y a des endroits où nous ne pouvons pas aller dans notre société. Nous ne pouvons pas nous promener librement pendant la journée parce

que les gens nous dévisagent. Nous n'avons aucun soutien et personne ne nous écoute. On nous traite de désordre, comme si nous n'étions pas humains ; les gens font preuve de discrimination à notre égard."

**Histoire 3:** (anonyme) "Nous, les travailleurs du sexe, sommes victimes de discrimination tous les jours. Même dans des endroits comme le marché, nous sommes constamment critiquées. Les gens disent du mal de nous dans leur langue maternelle, pensant que nous ne comprendrons pas ; cela arrive presque tous les jours, et c'est pourquoi nous n'avons souvent pas envie de sortir le jour, mais seulement la nuit.

Certains lieux publics refusent de nous laisser entrer, et dans ceux qui le font, nous devons supporter les regards des autres qui ne nous considèrent pas comme leurs égaux, ce qui nous met très mal à l'aise. Si nous nous battons, personne ne vient à notre secours. Parfois, nous sommes très malades, mais les voisins ne se soucient pas de nous à cause de nos activités sexuelles."

**Histoire 4:** (anonyme) "En tant que lesbienne, les gens nous stigmatisent souvent dans notre communauté à cause de la façon dont nous nous habillons (tenue d'homme, style de marche, coiffure, etc.)".

**Histoire 5:** "Je suis Melissa, une travailleuse du sexe, et je suis disqualifiée par les gens qui m'entourent à cause de la façon dont je m'habille. Je suis constamment mise à l'index ; les gens me jugent sans me connaître, mais je suis tout aussi humaine qu'eux. Je suis rarement invitée aux réunions de famille, et lorsque j'y participe, personne ne fait attention à moi. Je suis en quelque sorte exclue de ma famille.

Si ma propre famille me rejette, que fera la société ? L'endroit où je vis n'est pas le plus pratique, mais j'essaie de m'accrocher et de rester forte. Une femme a essayé de m'attaquer en m'accusant de sortir avec son mari. Je ne fais que mon travail et, quoi qu'on en dise, je m'accroche du mieux que je peux. Certaines femmes se plaignent de la façon dont je

*m'habille, pensant qu'il s'agit d'une tentative délibérée de séduire leurs maris, mais pour moi, c'est tout à fait justifié, car mon travail consiste à attirer les hommes.*

*Certains hommes refusent de payer après les rapports sexuels et vous battent lorsque vous essayez de vous plaindre. Certains d'entre*

*eux portent des couteaux et toute forme de résistance peut vous coûter la vie. Il est difficile pour nous, travailleurs du sexe, d'être acceptés par la société tels que nous sommes et de ne pas être constamment jugés, car cela affecte notre santé mentale".*

### 3.5 Recommandations des individus et des groupes de personnes qui consomment des drogues, des travailleurs du sexe et des communautés LGBTQ en vue de leur intégration dans le communiqué adressé à la CEDEAO

Les recommandations suivantes sont proposées pour répondre aux défis auxquels sont confrontés les UDW, les SW et les personnes LGBTQ au Burkina Faso :

#### **Les personnes qui consomment des drogues :**

- Sensibiliser le public afin d'améliorer sa perception de la PWUD.
- Réduire les sanctions pour usage de drogues.
- Promouvoir l'accès aux soins de santé (substitution).
- Créer des centres de réhabilitation et en subventionner l'accès.
- Promouvoir la réintégration sociale.
- Organiser des débats sur les films.
- Organiser des matchs de football pour PWUD.
- Organiser une petite foire pour PWUD.
- Organiser une sortie récréative.

#### **Travailleurs du sexe :**

- Protection des forces de l'ordre contre la violence.
- L'accès à un avortement sûr.
- Rendre les préservatifs disponibles en quantité et gratuitement dans les points chauds.

#### **LGBTQI:**

- Accès au traitement hormonal
- Aide à la prise en charge de la psychose liée à une éventuelle loi contre l'homosexualité.
- Protection contre la violence.
- Contribuez à atténuer le climat délétère actuel.
- Sensibiliser à la stigmatisation et à la discrimination.

#### **3.5.1 Réformes juridiques**

- **Décriminalisation de la consommation de drogues :** Réformer le cadre juridique pour décriminaliser la possession et la consommation de drogues, en mettant l'accent sur la réduction des dommages et les approches de santé publique.
- **Protection des droits des travailleurs du sexe :** Introduire des lois qui protègent les travailleurs du sexe de la violence, de l'extorsion et de la discrimination, en leur garantissant l'accès à la justice et aux soins de santé.

- **Reconnaissance des droits des LGBTQI** : Mettre en œuvre des protections juridiques contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, y compris la reconnaissance des relations homosexuelles et la protection dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et des soins de santé.

### 3.5.2 Initiatives en matière de santé

- **Élargir l'accès aux soins de santé** : Améliorer l'accès aux services de santé pour les populations clés, y compris les UDW, les SW et les personnes LGBTQ, en réduisant la stigmatisation et la discrimination dans les établissements de soins de santé.
- **Prévention et éducation en matière de VIH/sida** : Renforcer les programmes de prévention du VIH/sida ciblant les populations clés, en mettant l'accent sur l'éducation et la sensibilisation afin d'améliorer les connaissances et de réduire les taux d'infection.

### 3.5.3 Soutien socio-économique

- **Soutien aux populations clés** : Développer des programmes socio-économiques qui offrent un soutien, une éducation et des opportunités d'emploi aux communautés marginalisées, y compris les PWUD, les SW et les personnes LGBTQ.
- **Engagement communautaire** : Engager les communautés dans un dialogue et des campagnes de sensibilisation pour réduire la stigmatisation et la discrimination, en promouvant l'acceptation et l'inclusion de tous les individus, quelle que soit leur origine.

### 3.5.4 Renforcer les partenariats

- **Collaboration avec la société civile** : Renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile qui travaillent sur la réforme de la politique en matière de drogue, les droits des travailleurs du sexe et les questions LGBTQI afin de plaider en faveur de changements juridiques et politiques.
- **Engagement avec les chefs religieux et traditionnels** : Travailler avec les chefs religieux et traditionnels pour lutter contre les croyances et les pratiques néfastes qui contribuent à la stigmatisation et à la discrimination, en promouvant une approche plus inclusive et plus compatissante de ces questions.

## 3.7 Conclusion

Ce rapport met en lumière les défis sociopolitiques, religieux, traditionnels et juridiques auxquels sont confrontés les UDW, les SW et les personnes LGBTQ au Burkina Faso. Malgré le cadre juridique existant et les initiatives en matière de santé, ces communautés continuent d'être victimes de stigmatisation, de discrimination et d'exclusion. Pour relever ces défis, il faut adopter une approche plus inclusive qui respecte les droits de l'homme de tous les individus, quels que soient leurs antécédents ou leur identité.

## 4.0 GHANA

### 4.1 Enquête de recherche : Les personnes LGBTQ+, les toxicomanes et les travailleurs du sexe au Ghana

Un entretien a été mené auprès de personnes s'identifiant comme lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (LGBT+), de professionnels du sexe et de consommateurs de drogues au Ghana, afin de déterminer comment ces communautés sont interconnectées et comment elles sont traitées en fonction de leurs origines diverses.

Les entretiens ont été menés pour mieux comprendre comment ces populations clés appartenant à ces communautés ressentent l'égalité de traitement dans la société, en termes d'acceptation, de sensibilisation et de compréhension des lois ghanéennes qui entravent leurs activités sociales, sanitaires, économiques, religieuses et juridiques.

L'enquête visait à analyser les différentes opinions des personnes appartenant aux trois communautés, ainsi que des parents/tuteurs des personnes appartenant aux communautés susmentionnées, dans les zones côtières du Ghana (régions du Grand Accra et du Centre).

### 4.2 Partage d'expériences communautaires (LGBTQ+)

**Histoire 1 :** *"Ici, les personnes âgées vivent toujours leur vie en tant que personnes LGBT+ et personne n'a pu les harceler parce que nous sommes très responsables dans nos sociétés respectives. Nous encourageons les jeunes à être vigilants, travailleurs et résilients parce que le Ghana nous appartient à tous et qu'ils sont des citoyens inoffensifs qui ne font qu'exprimer leur sexualité. Je n'ai pas peur quand les gens me menacent de faire appel à la police pour ma sexualité parce que j'ai des contacts et des relations. Je n'ai vu ni entendu nulle part qu'il fallait se faire arrêter parce qu'on s'identifie à une lesbienne ou à un gay, à moins que la loi qui criminalisera les personnes LGBT+ ne soit adoptée. Les personnes LGBT+ plus âgées comme moi sont prêtes à aider les jeunes à s'accepter, et nous voterons contre tout gouvernement qui prône la criminalisation des personnes et des activités LGBT+ au Ghana"* [Nuumo Zee]. [Nuumo Zee].

**Histoire 2 :** *"Eh bien, l'avenir va être très désastreux parce que pour l'instant, ce n'est pas affirmé ou rectifié comme vous l'avez dit ; le genre de honte corporelle, d'agression, de stigmatisation verbale et d'autres choses auxquelles les membres de la communauté sont confrontés n'est pas facile à vivre. Vous savez, nous sommes ici à Cape Coast ; je vis le long des plaines côtières, et la majorité d'entre eux, les membres de la communauté de base, n'ont aucune idée des questions LGBTQ et n'y sont pas sensibilisés. Les chefs traditionnels progressistes, qui dirigent cette région, n'en savent rien et pensent plutôt que le projet de loi anti-LGBTQ vise à protéger les membres de la communauté. L'autre fois, j'ai discuté avec l'un des membres de la communauté, qui est un prêtre traditionnel, et il m'a dit que le président, Akuffo Addo, disait qu'il allait nous protéger, qu'ils imposaient donc un projet de loi et que nous allions avoir notre liberté. Ayant déjà subi des violences physiques de la part de mon propriétaire en raison de ma sexualité, je comprends vraiment ce que l'on ressent lorsque les lois d'un État rendent la vie des citoyens très difficile en raison de nos différences et de notre diversité"* [Asiedu]. [Asiedu].

**Histoire 3 :** *"Je suis une prêtresse traditionnelle qui fait partie de la communauté LGBT+, et la dernière fois que j'ai entendu parler de l'intensité de la violence que subissent les personnes LGBT+, c'est lorsque certaines d'entre elles ont été attaquées à Jamestown, à Accra, lors d'une fête d'anniversaire à laquelle j'assistais. Je sais que la police les arrête également, mais je n'ai aucune idée de ce qui les pousse à le faire, hormis leur sexualité. Je préfère que les membres de ces trois communautés vivent dans l'isolement plutôt que de parler ouvertement de leur existence, car les lois du pays ne les protègent pas. Je sais également que certains des dirigeants qui adoptent ces lois draconiennes appartiennent à l'une ou l'autre des trois communautés. J'aime et je respecte tout le monde parce qu'en fin de compte,*

leur existence en tant qu'êtres humains compte avant toute autre chose. Les communautés LGBT+, les travailleurs du sexe et les consommateurs de drogues doivent faire attention à la façon dont ils vivent et doivent être vigilants dans la société parce qu'ils ne sont pas aimés ni tolérés, même si l'Afrique a une histoire avec ces personnes." [Naa Ashie Anhele].

**Histoire 4 :** "Tout le monde a des choix à faire dans la vie, et ces trois communautés ne font pas exception. Si j'ai un contact personnel avec une personne appartenant à l'une de ces communautés et que son mode de vie m'affecte négativement, je ne manquerai pas d'exprimer mes préoccupations. J'ai entendu parler du projet de loi anti-LGBT+ et, en tant que personne qui s'identifie à la communauté LGBT+, je trouve alarmant de savoir que nos politiciens sont déterminés à criminaliser des personnes qu'ils devraient protéger après les avoir portés au pouvoir. Il n'y aurait pas de paix dans notre société si ce projet de loi était adopté, car les gens commenceront à pointer du doigt, et des personnes innocentes seront également affectées et entraveront notre progrès. Tout le monde souffre entre les mains de la loi, surtout lorsqu'on est vulnérable et qu'on appartient à une minorité, et j'espère que le gouvernement trouvera un moyen d'y remédier. [Isaac].

### 4.3 Partage d'expérience avec la communauté des travailleurs du sexe

**Histoire 5 :** au Ghana, la question des travailleurs du sexe est considérée comme un acte démoniaque qui est mal vu dans notre société, et les gens pensent que nous sommes possédés. En tant que travailleur du sexe masculin, je suis également payé pour le travail sexuel que je fais avec d'autres femmes, mais mes pairs, qui savent qui je suis, font preuve de discrimination et pensent que je ne mérite pas qu'on me donne la même chance qu'eux. Je n'ai connaissance d'aucune loi visant à criminaliser le travail du sexe, même si je connais certaines de mes pairs qui subissent parfois des violences de la part de leurs clients, mais qui ne peuvent pas s'exprimer de peur d'être humiliées. Je considère le travail du sexe comme un choix personnel, car j'en tire de bons profits. Dans la mesure où je paie mes impôts en tant que citoyen, je pense que le gouvernement devrait aider à protéger les travailleurs du sexe, car c'est de cela que nous dépendons pour survivre. Je respecte tout le monde, y compris les consommateurs de drogues et les personnes LGBT+, mais je constate que la société a un parti pris pour ces communautés, ce qui n'est pas une bonne chose car nous existons, nous appartenons à des familles et nous devons être protégés comme n'importe qui d'autre. [Malik].

**Histoire 6 :** "Je connais des travailleurs du sexe qui ont une famille stable parce que c'est leur source de revenus, et ils sont très à l'aise avec ce choix. Je suis travailleuse du sexe depuis plus de dix ans et je n'ai jamais entendu personne mentionner des lois qui entravent nos activités. Je sais que la police nous dérange parfois et nous prend un peu d'argent, ce qui existe depuis que j'ai commencé ce travail. Cela me dérange de savoir que personne ne nous vient en aide et que nous recevons au contraire des insultes, des discours de haine et des injures de la part de la société, alors que cette même société nous traite avec bienveillance. Mes clients sont aussi bien des hommes que des femmes, pour autant que je sois bien payée à la fin de la journée. Je consomme également de la drogue parce que j'aime ça et que ça m'aide à me calmer. Je ne discrimine en aucun cas la communauté LGBT+, car je pense que nous ne faisons qu'un, mais malheureusement, la société nous condamne en s'appuyant sur des doctrines religieuses, ce qui n'a pas de sens puisque tout le monde a le choix en fin de compte. Je prie pour qu'un jour la société devienne sûre pour tous ceux qui sont marginalisés en raison de leurs choix qui ne causent aucun préjudice". [Naa Kwarley].

**Histoire 7 :** “Hmmm, d’après ce que je vois, l’avenir n’est pas très prometteur pour le Ghana en cette période économique. Quand on est jeune, même après l’école, on devient chômeur. Le travail est basé sur le protocole. Je ne peux pas voler, alors je préfère me donner à des hommes pour avoir des relations sexuelles en échange d’argent. Je sais que certaines lois interdisent les activités sexuelles, mais je ne comprends pas pourquoi. Tout ce que le gouvernement peut faire, c’est assurer notre sécurité et notre protection sanitaire et donner une éducation adéquate aux travailleurs du sexe. Malheureusement, certains d’entre nous finissent par être assassinés ; c’est une profession risquée. Malheureusement, ce même gouvernement ne fournit pas suffisamment d’emplois aux jeunes. Ailleurs, une loi est adoptée avec l’intention d’apporter des solutions aux problèmes des travailleurs du sexe, mais ce n’est pas le cas ici. De plus, qu’il y ait une loi ou non, les gens finiront par se prostituer ou acheter des prostituées. Il serait donc préférable que nous recevions une formation et une éducation en matière de sécurité, car nous payons également des impôts en tant que citoyens, et les services de santé devraient donc être faciles d’accès. Ma mère est consciente de ma profession mais n’en est pas fière et souhaite qu’il en soit autrement pour moi. Parfois, j’ai l’impression d’être une déception pour ma famille ( ), mais je ne veux pas finir battue à mort. J’ai perdu des amis à cause de la stigmatisation et de la discrimination. Les travailleurs du sexe devraient être protégés, guidés et respectés parce que nous sommes aussi des êtres humains et que nous méritons d’être traités de manière juste et équitable. [Nana Afua].

#### 4.4 Personnes qui consomment des drogues Partage d’expériences au sein de la communauté

**Histoire 8 :** “Je suis contente d’avoir pris du thé de maïs infusé à la marijuana parce que cela m’aide à me détendre et à commencer ma journée sur une note positive, mais je le prends par petits bouts. Je ne fume pas l’herbe, mais je l’utilise dans mes boissons et ma nourriture. En ce qui concerne les lois entourant l’utilisation de la marijuana, je souhaite qu’elle soit officiellement légalisée pour un usage domestique, car son utilisation n’est légale qu’à des fins pharmaceutiques. Je connais d’autres bienfaits de la marijuana pour la santé, sans en abuser. J’ai entendu parler du projet de loi anti-LGBT et je souhaite qu’il soit adopté car je ne veux pas que la communauté LGBT+ devienne dominante. Après tout, l’adoption de ce projet de loi ne m’affectera pas. Je nie avoir consommé de la drogue à ma mère parce que je ne veux pas qu’elle me considère comme un mauvais garçon en raison de la perception qu’ont nos aînés des personnes qui consomment de la drogue. J’espère que le gouvernement prendra de meilleures mesures pour protéger les personnes victimes de discrimination, comme les personnes qui consomment des drogues, parce que nous souffrons et que nous ne sommes pas à notre place dans la société. [Oko].

**Histoire 9 :** “Je ne connais pas très bien les lois, car mon niveau d’éducation est assez bas, mais je sais qu’il y a des lois qui empêchent la consommation de drogues par des personnes pour un usage domestique. Lorsque la police vous attrape, vous devez payer une amende, et quelqu’un m’a également dit que vous pouviez être emprisonné, c’est donc le risque encouru. Mes parents savent que je me drogue, et parfois ils souhaiteraient que je n’aie jamais commencé, mais je leur ai fait comprendre que je ne fais de mal à personne et que je ne les dérange pas lorsque je me défonce après avoir consommé de la drogue. Vous savez, tous les pays ont des lois qui régissent l’usage des drogues, même les pays avancés. Quand on prend de la drogue, cela ne veut pas dire qu’on est un voleur ou quelque chose comme ça, mais parfois je me défonce parce que je veux rester calme, et je ne crois pas que tous ceux qui prennent de la drogue agissent de manière anormale. Seule une consommation excessive de ces drogues peut entraîner un comportement anormal. Nos dirigeants devraient faire quelque chose à propos de la façon dont les personnes qui consomment des drogues sont traitées, comme si elles n’appartenaient pas à des familles. Nous avons également des consommateurs de drogues responsables qui excellent dans leurs différents

domaines de vie. [Iwan].

**Témoignage 10 :** *“Je n’ai jamais été arrêté par la police ou les autorités pour avoir consommé de la drogue parce que je le fais dans le placard, et je sais que ces autorités peuvent imposer des sanctions en cas d’arrestation. Heureusement pour moi, je n’ai pas encore subi d’attaque ou d’abus en raison de ma consommation de drogue, mais je connais des amis qui ont été agressés verbalement, surtout parce qu’ils fument ouvertement. Je trouve cela inquiétant parce qu’ils sont inoffensifs et n’ont jamais fumé dans l’enceinte d’une autre personne, donc je ne comprends pas l’attaque qu’ils subissent. Je ne suis pas dépendant de la drogue, même si j’en consomme fréquemment, parfois, et d’autres fois aussi ; je peux passer une semaine entière ou deux sans fumer ou faire quoi que ce soit en rapport avec la drogue. Nous avons supplié le gouvernement de promulguer des lois sur l’herbe et les fumeurs de cigarettes parce que tous les fumeurs d’herbe ne sont pas des violents, ils devraient donc reconsidérer leur position et promulguer des lois pour régir l’usage de l’herbe et la plantation. [Gordon].*

## 4.5 Partage d’expérience entre parents et tuteurs

**Histoire 11 :** *“Jusqu’à présent, je n’ai aucun problème avec ces communautés en ce qui concerne leurs choix, sauf en ce qui concerne la manière dont certains jeunes se présentent aux yeux du public. S’engager dans un mode de vie qui n’a pas été reconnu légalement ne devrait pas se faire ouvertement. Beaucoup de choses ont changé pour ces communautés, en particulier les personnes LGBT+ et les travailleurs du sexe, en termes d’acceptation et d’inclusion aujourd’hui par rapport au passé, positivement et négativement. La police est une entité qui a tendance à procéder à des arrestations arbitraires, à extorquer de l’argent et à harceler les jeunes appartenant à ces communautés, ce qui est triste à savoir. En tant que parent d’un enfant LGBT+ et d’un partenaire toxicomane, je suis solidaire des communautés, car le projet de loi antiraciste, s’il est adopté, ne fera qu’engendrer la division et la haine entre les membres d’une même famille. Ce sont des citoyens qui paient des impôts et qui votent, il faut donc en tenir compte lorsque ces lois ont été adoptées contre leur existence”. [Ofeibea Solomon, Accra].*

**Histoire 12 :** *“Je connais les trois communautés, mais je ne connais aucun travailleur du sexe dans ma communauté, et je les respecte parce qu’ils ont une vie à vivre comme moi. En tant que mère, je demande que les travailleurs du sexe soient protégés et je préfère qu’ils s’engagent par le biais de rencontres plutôt que par la méthode traditionnelle qui consiste à se tenir au bord de la route. Les personnes LGBT+ doivent comprendre que la société est actuellement contre elles et qu’elles doivent donc veiller à leur sécurité. Les personnes LGBT+ sont vulnérables dans la société, et les médias n’aident pas avec le type de publications et de reportages qu’ils font sur les histoires LGBT+, car ils rendent la société très hostile à ces communautés. Je sais qu’une loi veut être adoptée contre les personnes LGBT+, mais je ne sais pas si cette loi protégera ou nuira à la communauté dans son ensemble”. [Teley].*

**Histoire 13 :** *“ Toutes les personnes de ces trois communautés que je connais personnellement sont très responsables et se respectent beaucoup elles-mêmes, si bien qu’il serait difficile d’identifier leur appartenance à l’une des trois communautés à moins qu’on ne vous le dise. Par rapport à aujourd’hui, je constate une vaste exposition au sein de ces trois communautés, peut-être parce que les jeunes d’aujourd’hui ont leur libre arbitre et qu’ils attendent de la société qu’elle respecte leurs choix, qu’ils le veuillent ou non. En ce qui concerne les lois qui nuisent à nos communautés, je n’en ai honnêtement aucune idée car je n’écoute guère les médias. Je ne soutiens aucune loi visant à les criminaliser car, en fin de compte, nous avons tous des enfants, des amis, des voisins et des contacts avec des personnes qui s’identifient comme LGBT+, des travailleurs du sexe ou des personnes qui consomment des drogues. Si nous adoptons ces lois, qui incriminons-nous ? Pour moi, cela n’a pas de sens et de telles lois ne devraient en aucun cas être encouragées. Sinon, nous finirions par détruire leur avenir avec ces arrestations insignifiantes, ces abus et cette oppression”. [Mama Tuku].*

## 4.6 Résultat

Les résultats de cette enquête sont en effet très sensibles car les personnes appartenant aux populations clés des trois communautés LGBT+, des travailleurs du sexe et des consommateurs de drogues ont toutes exprimé leurs opinions sincères concernant leurs connaissances respectives des lois existantes et la manière dont elles les affectent socialement, culturellement, économiquement et mentalement.

### 4.6 Quelques questions clés sur la fusion après des engagements réussis avec les communautés cibles

- a. Identification des lois nuisibles - Des lois et des politiques perçues comme nuisibles sur la base de la diversité et d'autres facteurs ont été révélées.
- b. Obstacles à l'accès aux services - On a découvert les obstacles auxquels ces communautés sont confrontées dans l'accès aux services qu'elles méritent de par leur existence.
- c. Stigmatisation et discrimination - La recherche révèle l'ampleur de la discrimination et de la stigmatisation, y compris la violence, l'exclusion sociale et le harcèlement.
- d. Plaidoyer et recommandations politiques - Cela peut conduire à des plans de plaidoyer pour envoyer des recommandations de réformes juridiques ainsi que des campagnes publiques visant à traiter les problèmes identifiés.
- e. Opinion publique et attitudes - La perception et les attitudes du public à l'égard des trois communautés et la manière dont elles sont affectées au quotidien ont été étudiées.
- f. Cadres juridiques et des droits de l'homme - Il est nécessaire d'évaluer la manière dont ces lois s'alignent sur les normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme.
- g. Diversité au sein des populations clés - Il est important de savoir que les populations clés ne sont pas homogènes, car les interactions avec les communautés mettent en évidence la manière dont elles sont affectées individuellement par les lois néfastes.

## 4.7 Conclusion

Dans cette enquête, nous nous sommes concentrés sur les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transsexuels (LGBT+), les travailleurs du sexe et les personnes qui consomment des drogues, et sur la manière dont les lois les affectent négativement. Ces résultats mettent en lumière les interactions complexes entre les attitudes sociétales, les cadres juridiques et les expériences vécues par les personnes appartenant à ces communautés.

Les résultats mentionnés ci-dessus soulignent le besoin urgent d'une réforme juridique et politique globale visant à protéger les droits et le bien-être de ces populations clés. Ils mettent également en évidence le rôle des lois dans la perpétuation de la discrimination et de la stigmatisation et soulignent l'importance des approches fondées sur les droits de l'homme pour relever ces défis alarmants afin d'apporter des changements significatifs et de garantir que ces communautés sont protégées par la loi et bénéficient de l'égalité des chances.

## 4.8 Recommandations

Nous recommandons de réformer les lois qui nuisent aux LGBT+, aux travailleurs du sexe et aux personnes qui consomment des drogues afin de relever les défis identifiés, de promouvoir les droits de l'homme et d'améliorer le bien-être de ces communautés.

### 4.8.1 Voici quelques recommandations clés :

- i. Éducation et sensibilisation
- ii. Processus de réformes juridiques inclusives
- iii. Autonomisation économique des communautés
- iv. Collecte de données et recherche
- v. Engagement communautaire
- vi. Financement et ressources
- vii. Amnistie et grâces

Ces recommandations doivent être adaptées aux besoins et au contexte spécifiques de chaque communauté du pays. Les efforts de mise en œuvre de ces recommandations devraient être déployés dans le cadre d'un effort collectif impliquant les agences gouvernementales, les organisations de la société civile et les districts concernés. Les droits de l'homme, l'inclusion et le bien-être de tous les individus au sein de ces communautés marginalisées devraient être prioritaires, indépendamment de leur origine ou de leur identité, dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et des politiques.

## 5.0 NIGERIA

### 5.1 Les réponses sociopolitiques, religieuses, traditionnelles et juridiques du Nigeria à la consommation de drogues, au commerce du sexe et aux mouvements LGBTQ

#### 5.1.1 Réponse sociopolitique au travail sexuel

La réponse sociopolitique au commerce du sexe au Nigeria a été complexe et multiforme, façonnée par une combinaison de facteurs culturels, religieux, juridiques et sociaux. Il est important de noter que le Nigeria est un pays diversifié, avec des perspectives variées sur le commerce du sexe, et que différentes régions et communautés peuvent avoir des approches distinctes de cette question. Voici quelques aspects clés de la réponse sociopolitique au travail du sexe au Nigeria :

**Criminalisation :** La prostitution est illégale au Nigeria en vertu du code pénal et du code criminel, qui sont applicables dans différentes parties du pays. Toutefois, l'application de ces lois varie et le commerce du sexe est encore répandu dans de nombreuses zones urbaines.

**Stigmatisation et discrimination :** Les travailleurs du sexe au Nigeria sont souvent confrontés à la stigmatisation sociale et à la discrimination. Ils sont marginalisés et peuvent être victimes de violence, d'exploitation et d'abus. De nombreuses personnes considèrent le travail du sexe comme immoral et comme un péché, sous l'influence de croyances religieuses et culturelles.

**Influence religieuse :** Le Nigeria est un pays profondément religieux, où le christianisme et l'islam sont les deux religions dominantes. Ces deux religions condamnent généralement le travail du sexe comme un péché. Les chefs et les organisations religieuses jouent souvent un rôle dans la formation de l'opinion publique et dans l'influence des politiques relatives au commerce du sexe.

**Prévention du VIH/SIDA :** Compte tenu de la prévalence du VIH/sida au Nigeria, certaines organisations et agences gouvernementales ont reconnu la nécessité de s'engager auprès des travailleurs du sexe pour leur fournir des services de santé, y compris le dépistage du VIH, le traitement et l'éducation. Cette approche, qui vise à réduire les risques, a été soutenue par des experts en santé et des ONG.

**Défis juridiques :** La criminalisation du commerce du sexe au Nigeria a fait l'objet de contestations juridiques. Certains soutiennent que la criminalisation contraint les travailleurs du sexe à la clandestinité, ce qui les rend plus vulnérables à la violence et aux maladies. Ces contestations juridiques n'ont pas abouti à une décriminalisation généralisée, mais elles ont suscité des débats sur la question.

**Initiatives gouvernementales :** Certains États nigériens ont tenté de s'attaquer au travail du sexe par le biais de la législation. Par exemple, en 2017, le gouvernement de l'État d'Edo, dans le sud du Nigeria, a adopté la "Loi d'interdiction de la traite des personnes de l'État d'Edo". Cette loi criminalise la traite des êtres humains et vise à fournir des services de soutien et de réadaptation aux victimes, y compris aux travailleurs du sexe.

**Société civile et militantisme :** Il existe au Nigeria plusieurs ONG et groupes de pression qui s'efforcent de protéger les droits des travailleurs du sexe, de leur apporter un soutien et des ressources, et de lutter contre la criminalisation et la stigmatisation dont ils font l'objet. Ces organisations visent à améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs du sexe.

**Application de la loi :** Les forces de l'ordre au Nigeria effectuent souvent des descentes et des répressions dans les zones connues pour le commerce du sexe. Ces actions peuvent conduire à l'arrestation, au harcèlement et à l'extorsion de travailleurs du sexe.

En résumé, la réponse sociopolitique au travail du sexe au Nigeria est marquée par une tension entre la criminalisation, influencée par les normes religieuses et culturelles, et les efforts pour aborder la santé et les droits de l'homme des travailleurs du sexe par le biais de la réduction des risques et des défis juridiques. La situation est dynamique, avec des débats et des discussions en cours sur la meilleure façon d'aborder cette question complexe. Les différentes régions du Nigeria peuvent avoir des niveaux variables d'application et de tolérance en ce qui concerne le travail du sexe. En outre, l'opinion publique sur le commerce du sexe au Nigeria est diverse, certains soutenant la criminalisation du commerce du sexe pour des raisons morales ou religieuses, tandis que d'autres plaident pour sa décriminalisation afin de protéger les droits et le bien-être des travailleurs du sexe.

### 5.1.2 Réponse religieuse au travail sexuel

La réponse religieuse au commerce du sexe au Nigeria est principalement façonnée par les deux religions dominantes du pays, le christianisme et l'islam, qui jouent toutes deux un rôle important dans l'influence de l'opinion publique, des normes culturelles et des politiques relatives au commerce du sexe. Voici quelques aspects clés de la réponse religieuse au travail du sexe au Nigeria :

**Condamnation morale :** Dans le christianisme comme dans l'islam, les relations sexuelles hors mariage sont généralement considérées comme immorales et comme un péché. Cette position morale s'étend au travail du sexe, qui est souvent considéré comme une forme de fornication ou d'adultère. Les chefs religieux et les adeptes condamnent fréquemment le travail du sexe pour des raisons morales.

**Prêches et sermons :** Les chefs religieux, notamment les pasteurs, les prêtres, les imams et les érudits islamiques, utilisent souvent leur tribune pour dénoncer le commerce du sexe et appeler les travailleurs du sexe à se repentir. Les sermons et les enseignements religieux peuvent mettre l'accent sur le caractère pécheur de la profession et encourager les individus à demander pardon et à changer de comportement.

**Stigmatisation :** Les enseignements religieux peuvent contribuer à la stigmatisation des travailleurs du sexe au sein des sociétés. Les travailleurs du sexe peuvent être ostracisés ou mis à l'écart par leurs communautés religieuses et leurs familles en raison de l'immoralité perçue de leur travail.

**Plaidoyer en faveur de l'abstinence :** Les organisations chrétiennes et islamiques prônent l'abstinence sexuelle jusqu'au mariage comme moyen de prévenir le travail du sexe et d'autres formes d'immoralité sexuelle. Elles peuvent proposer des programmes d'éducation sexuelle qui mettent l'accent sur l'abstinence et la fidélité au sein du mariage.

**Activités caritatives :** Certains groupes et organisations religieux s'engagent dans des activités caritatives visant à aider les travailleurs du sexe. Ils peuvent gérer des centres de réadaptation ou offrir des services de soutien aux travailleurs du sexe qui souhaitent quitter la profession. Ces efforts sont souvent présentés comme un acte de compassion et de charité chrétienne ou islamique.

**Traite des êtres humains :** De nombreuses organisations religieuses participent activement à la lutte contre la traite des êtres humains, qui implique souvent l'exploitation de personnes vulnérables, y compris les travailleurs du sexe. Ces organisations s'efforcent de sensibiliser l'opinion publique, d'apporter un soutien aux victimes et de faire pression en faveur d'une législation contre la traite des êtres humains.

**Initiatives interconfessionnelles :** Dans certains cas, des groupes interconfessionnels collaborent sur des questions liées au commerce du sexe et à la traite des êtres humains. Ils peuvent mettre l'accent sur des valeurs communes de compassion, de justice et d'attention aux personnes vulnérables pour relever les défis auxquels sont confrontés les travailleurs du sexe.

**Des perspectives diverses :** Il est important de noter que toutes les personnes et organisations religieuses du Nigeria n'ont pas le même point de vue sur le commerce du sexe. Il existe une grande diversité de points de vue, allant de ceux qui prônent une approche compatissante et solidaire des travailleurs du sexe à ceux qui adoptent une position plus punitive et moralisatrice.

En résumé, la réponse religieuse au travail du sexe au Nigeria se caractérise généralement par une condamnation morale, des efforts pour promouvoir l'abstinence sexuelle et la participation à des initiatives de lutte contre la traite des êtres humains. Toutefois, la manière dont les différents groupes religieux et les individus abordent cette question varie, et certains s'engagent dans des activités visant à soutenir et à réhabiliter les travailleurs du sexe.

### 5.1.3 Réponse traditionnelle au travail sexuel

Les réponses traditionnelles au travail du sexe au Nigeria sont profondément influencées par les diverses cultures et systèmes de croyance des différents groupes ethniques et communautés du pays. Ces réponses traditionnelles varient considérablement en fonction des coutumes, normes et pratiques locales. Voici quelques éléments communs des réponses traditionnelles au travail du sexe au Nigeria :

**Stigmatisation culturelle :** dans de nombreuses cultures nigérianes, le commerce du sexe est considéré comme socialement inacceptable et stigmatisé. Les femmes qui s'y adonnent peuvent être confrontées à l'ostracisme, à la discrimination et à la honte au sein de leur communauté. Les valeurs traditionnelles soulignent souvent l'importance de la chasteté et de la modestie.

**Normes communautaires :** Les sociétés africaines traditionnelles du Nigeria sont souvent très unies et les normes communautaires jouent un rôle important dans la formation des comportements. Le travail sexuel peut être considéré comme une perturbation de ces normes et, par conséquent, se heurter à une forte opposition de la part des chefs et des anciens de la communauté.

**Dynamique familiale :** La famille est une unité fondamentale dans la société nigériane, et l'implication d'un membre de la famille dans le commerce du sexe peut être source de honte et d'embarras pour toute la famille. Les familles peuvent tenter de décourager ou de désavouer les personnes impliquées dans le commerce du sexe afin de protéger leur statut social.

**Pratiques coutumières :** Certains groupes ethniques du Nigeria ont des pratiques coutumières et des rituels qui traitent de questions liées à la sexualité et aux relations. Ces coutumes peuvent influencer les attitudes à l'égard du commerce du sexe, certaines traditions autorisant ou même facilitant le commerce du sexe dans certaines circonstances, tandis que d'autres le condamnent.

**Synchrétisme religieux :** Les pratiques religieuses traditionnelles, qui impliquent souvent un mélange de croyances indigènes et d'éléments du christianisme ou de l'islam, peuvent influencer les attitudes à l'égard du commerce du sexe. Dans certains cas, les praticiens religieux traditionnels peuvent fournir des services spirituels ou de protection aux travailleurs du sexe, mêlant ainsi croyances indigènes et religieuses.

**Mécanismes locaux d'application :** Les autorités traditionnelles, telles que les chefs de village et les anciens, peuvent prendre l'initiative de faire respecter les normes communautaires et de traiter les questions liées au commerce du sexe. Il peut s'agir de sanctions ou de pénalités communautaires pour les personnes impliquées dans le commerce du sexe.

**Pratiques en matière de mariage et de dot :** Les coutumes traditionnelles du mariage et les systèmes de dot peuvent influencer indirectement le travail du sexe. Dans certains cas, les femmes peuvent être contraintes de se prostituer en raison de difficultés économiques ou pour s'acquitter de leurs obligations en matière de dot. Inversement, certaines femmes peuvent se livrer au commerce du sexe pour accumuler des richesses en vue de futures cérémonies de mariage.

**Dynamique des genres :** Les rôles des hommes et des femmes et la dynamique du pouvoir dans les sociétés nigérianes traditionnelles peuvent également avoir une incidence sur les réponses apportées au travail du sexe. Les femmes, en particulier celles qui se trouvent dans une position vulnérable, peuvent être plus susceptibles de se livrer au commerce du sexe, et les structures patriarcales traditionnelles peuvent limiter leur action et leurs choix.

Il est important de noter que le Nigeria est un pays diversifié qui compte des centaines de groupes ethniques distincts, chacun ayant ses propres traditions et coutumes. Par conséquent, les réponses traditionnelles au travail du sexe peuvent varier considérablement d'une région ou d'une communauté à l'autre. Si certaines communautés acceptent mieux le travail du sexe en raison de facteurs historiques ou culturels, d'autres le rejettent avec véhémence.

#### 5.1.4 Réponse juridique au travail sexuel

La réponse juridique au travail du sexe au Nigeria est complexe et varie en fonction des lois et réglementations spécifiques applicables dans les différents États du pays. Le Nigeria est une république fédérale, et certaines lois sont promulguées au niveau fédéral, tandis que d'autres sont déterminées par les États individuels. Voici quelques aspects clés de la réponse juridique au travail du sexe au Nigeria :

**La loi sur le code pénal :** Cette loi s'applique aux États du sud du Nigeria et criminalise divers aspects du travail sexuel. L'article 223 de la loi sur le code pénal érige en infraction "la tenue, la gestion ou l'aide à la gestion d'une maison close", et l'article 233 érige en infraction le fait de solliciter ou de vivre des revenus de la prostitution.

**Le code pénal :** Cette législation s'applique aux États du nord du Nigeria et criminalise certains aspects du travail sexuel. L'article 342 du code pénal érige en infraction "l'incitation ou la sollicitation à des fins immorales" et l'article 404 érige en infraction "le fait de tenir ou de gérer, ou d'agir ou d'aider à la gestion d'une maison de prostitution".

**Application de la loi :** Les forces de l'ordre, telles que la police, effectuent souvent des descentes et des répressions dans les zones connues pour le commerce du sexe. Ces actions peuvent conduire à des arrestations, au harcèlement et à l'extorsion de fonds des travailleurs du sexe. Dans certains cas, les travailleurs du sexe peuvent être victimes de violences et d'abus de la part des forces de l'ordre.

**Lois sur le trafic sexuel :** Outre les lois contre la prostitution, le Nigeria dispose de lois contre la traite des êtres humains. Ces lois sont conçues pour lutter contre la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, de travail ou autres. Elles comprennent la loi sur l'application et l'administration de la traite des personnes (interdiction), qui criminalise les délits de traite.

**Défis juridiques :** La criminalisation du commerce du sexe au Nigeria a fait l'objet de contestations juridiques. Certains défenseurs affirment que la criminalisation contraint les travailleurs du sexe à la clandestinité, ce qui les rend plus vulnérables à la violence et aux maladies. Toutefois, ces contestations juridiques n'ont pas abouti à une décriminalisation généralisée.

**Ambiguïté juridique :** Le statut juridique du commerce du sexe au Nigeria peut être ambigu et sujet à interprétation. Si les lois criminalisent certains aspects du commerce du sexe, leur application peut être incohérente et le commerce du sexe continue d'exister dans de nombreuses zones urbaines.

**Pression internationale :** comme de nombreux pays, le Nigeria est soumis à une pression internationale pour lutter contre la traite des êtres humains et protéger les droits des travailleurs du sexe. Les organisations internationales et les gouvernements étrangers peuvent plaider en faveur d'une modification du cadre juridique nigérian et du traitement des travailleurs du sexe.

En résumé, la réponse juridique au travail du sexe au Nigeria se caractérise par la criminalisation de la prostitution, l'application incohérente des lois et l'accent mis sur la lutte contre la traite des êtres humains. Bien qu'il y ait eu des contestations juridiques et quelques efforts pour aborder la question de la santé et des droits de l'homme des travailleurs du sexe, le cadre juridique global reste restrictif dans de nombreuses régions du pays. La situation est dynamique, avec des débats et des discussions en cours sur la meilleure façon d'aborder la question complexe du travail du sexe dans le cadre du système juridique.

## 5.2 Réponse sociopolitique à PWUD

La réponse sociopolitique aux personnes qui consomment des drogues au Nigeria La législation sur les drogues et les facteurs sociaux ont accru la réponse sociopolitique, à la fois négative et positive, dans les perspectives du Nigeria sur les personnes qui consomment des drogues, ainsi que les différentes normes culturelles et les communautés ayant des croyances différentes sur les personnes qui consomment des drogues.

### Réponse

**Victimisation :** Les personnes qui consomment de la drogue sont le plus souvent victimes sur leur lieu de travail ; il s'agit de scénarios dans lesquels des personnes sont dénoncées et, par conséquent, perdent leur emploi en raison de leur consommation de drogue.

**Criminalisation :** La consommation de drogues est illégale au Nigeria en vertu du code pénal et du code criminel, qui sont applicables dans différentes parties du pays. Toutefois, l'application de ces lois varie.

**Stigmatisation et discrimination :** Les personnes qui consomment des drogues au Nigeria sont confrontées à la stigmatisation sociale et à la discrimination de la part de leurs pairs qui ne consomment pas de drogues, à la marginalisation, aux violations des droits de l'homme, à l'exploitation et aux abus. Nombreux sont ceux qui considèrent les toxicomanes comme de mauvaises personnes. Il y a des cas où une personne qui a déjà suivi un traitement contre la drogue, s'est améliorée, puis a décidé de s'installer avec une femme, et lorsque la famille de cette dernière a découvert son passé, on lui a refusé le droit d'épouser sa femme. La stigmatisation est un moteur important pour les personnes qui consomment des drogues, et les familles tardent à chercher de l'aide parce qu'elles sont coincées par l'étiquette.

**Les croyances religieuses :** L'une des religions dominantes au Nigeria est la croyance selon laquelle les personnes qui consomment des drogues sont des vagabonds, et d'autres croyances culturelles contribuent à façonner l'opinion publique et à influencer les politiques relatives à l'UDDP.

**Santé publique approuvée par le biais d'un programme de sensibilisation à la réduction des risques :** Des organisations non gouvernementales ont organisé des formations à l'intention des forces de l'ordre, des prestataires de soins de santé et du public sur la toxicomanie et la guérison, afin de réduire les niveaux de peur et de culpabilité et l'utilisation des services.

**Prévention du VIH/SIDA :** En raison de la prévalence du VIH/SIDA au Nigeria, les organisations non gouvernementales et les agences gouvernementales ont reconnu la nécessité de s'engager auprès des UDW pour leur fournir des services de santé, y compris le dépistage du VIH, le traitement et l'éducation. Cette approche, qui vise à réduire les risques, est soutenue par des donateurs étrangers.

**Société civile et militantisme :** Il existe au Nigeria plusieurs ONG et groupes de pression qui s'efforcent de protéger les droits des UDI, de leur apporter un soutien et des ressources et de lutter contre la criminalisation et la stigmatisation dont ils font l'objet. Ces organisations visent à améliorer les conditions de vie et de travail des UDI.

**Application de la loi :** Les forces de l'ordre font des descentes dans des endroits où les personnes qui consomment des drogues se sentent mal à l'aise pour les arrêter, les harceler et les extorquer.

En résumé, la réponse sociopolitique à l'UDDP au Nigeria est plutôt la criminalisation, influencée par les normes religieuses et culturelles, et les efforts pour aborder la santé et les droits de l'homme de l'UDDP par le biais de programmes de réduction des risques et de formation à la sensibilisation de l'ALE et du public.

### 5.2.1 Réponse religieuse à PWUD

La réponse diffère d'un endroit à l'autre ; dans le nord du Nigeria, d'autres religions considèrent la consommation d'alcool comme interdite, mais laissent la place à d'autres drogues dures, tandis que d'autres la condamnent totalement ; la réponse suscite également la condamnation, la peur et la culpabilité, ce qui pousse les personnes vivant avec le VIH/SIDA à se tenir à l'écart des lieux de culte.

D'autres créent un climat de conseil et d'orientation avec les chefs religieux pour les personnes vivant avec le VIH/sida, mais cela n'est pas encore très répandu.

**Les prêches et les sermons :** Les chefs religieux, y compris les pasteurs et les prêtres, utilisent souvent leur tribune pour parler du comportement néfaste des UDPW dans leurs sermons, à la moindre occasion.

**Stigmatisation :** Les enseignements religieux à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA sont désordonnés, désorganisés, et les personnes vivant avec le VIH/SIDA sont ostracisées et envoyées en enfer ; il n'y a pas de conseil pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA, et elles sont considérées comme des pécheurs et des personnes dont les prières ne seront pas exaucées par Dieu.

**Activités caritatives :** Certains groupes et organisations religieux s'engagent dans des activités caritatives visant à aider les UDL. Ils peuvent gérer des centres de réadaptation ou offrir des services de soutien aux UDDP afin de les amener à renoncer à la consommation de drogues.

**Des perspectives diverses :** Il est important de noter que toutes les personnes et organisations religieuses du Nigeria n'ont pas le même point de vue sur la PWUD. Certains chefs religieux croient que le Christ est mort pour les pécheurs, tandis que d'autres prônent le soutien à la PWUD.

En résumé, la réponse religieuse à l'UDDP au Nigeria est principalement perçue comme une condamnation morale, visant à décourager l'initiation à la drogue et la participation à celle-ci. Toutefois, les approches des groupes religieux et des individus à l'égard de l'UDDP sont différentes, et certains s'engagent dans des activités visant à soutenir et à réhabiliter.

### 5.2.2 Réponses traditionnelles à PWUD

Les réponses traditionnelles à l'UDPW au Nigeria sont profondément influencées par les diverses cultures et systèmes de croyance des différents groupes ethniques et communautés du pays. Ces réponses traditionnelles peuvent varier considérablement en fonction des coutumes, normes et pratiques locales. Voici quelques éléments communs des réponses traditionnelles au travail du sexe au Nigeria :

**Stigmatisation culturelle :** Les personnes qui consomment des drogues sont parfois influencées par le pouvoir de l'argent pour semer la panique et troubler l'ordre public, puis criminalisées en tant que marginales au sein de la communauté, et certaines communautés les dénoncent ou les soumettent à des sanctions communautaires.

**Les normes communautaires :** Elles varient d'une culture à l'autre et il existe une dichotomie importante entre les différentes confessions et les pratiques culturelles. Certaines communautés imposent des embargos de 100 000 nairas ou risquent d'être arrêtées par la police si une UDPH est prise en train de consommer de la drogue, quel que soit le type de drogue, elle est fortement criminalisée par les pratiques culturelles de la communauté.

**Dynamique familiale :** La famille est une unité fondamentale dans la société nigériane, et l'implication d'un membre de la famille dans la consommation de drogue peut être source de honte et d'embarras pour toute la famille. De nombreux UDI ont été désavoués par leur famille.

**Mécanisme local d'application de la loi :** Dans certaines communautés, le chef traditionnel a donné un ordre contre la PWUD, ce qui entraîne des arrestations illégales par les groupes d'autodéfense et la police, ainsi que des brutalités de la part d'autres organismes chargés de l'application de la loi. Dans certaines communautés, la PWUD est considérée comme une honte pour la famille ; la malchance, l'irresponsabilité et les opportunités ont été refusées en raison du taux élevé d'arrestations illégales et de victimisation de la PWUD.

**Dynamique de genre :** Les rôles des hommes et des femmes et la dynamique du pouvoir dans les contextes traditionnels des sociétés nigérianes influencent également les réactions négatives à l'égard de l'UDPW. Les femmes, en particulier celles qui sont en position de vulnérabilité, limitent leurs choix.

Il est important de noter que le Nigeria est un pays diversifié qui compte des centaines de groupes ethniques distincts, chacun ayant ses propres traditions et coutumes. Par conséquent, les réponses traditionnelles à la PWUD varient d'une région ou d'une communauté à l'autre.

### 5.2.3 Réponse juridique à PWUD

La réponse juridique à l'UDDP au Nigeria est totalement criminalisée par les lois et réglementations spécifiques aux drogues applicables dans les différents États du pays. Le Nigeria est une république fédérale, et certaines lois sont promulguées au niveau fédéral, tandis que d'autres sont déterminées par les États.

L'espace juridique comme fondement des questions liées à la consommation de drogues au Nigeria. La criminalisation, l'approche punitive et l'extorsion par les forces de l'ordre ont créé une mauvaise relation entre les personnes qui consomment des drogues et les forces de l'ordre. La consommation de drogues a de graves conséquences juridiques dans certaines communautés, car la plupart des personnes qui consomment des drogues sont menacées d'une approche punitive, d'une arrestation et d'une victimisation par les forces de l'ordre dans la plupart des cas.

Sur le niveau élevé d'ignorance du rôle des forces de l'ordre et des droits des personnes qui consomment des drogues, en disant qu'il y a eu des lacunes qui ont été exploitées par certaines forces de l'ordre pour extorquer, arrêter, détenir et criminaliser les personnes qui consomment des drogues, d'où la raison pour laquelle certains parents et membres de la famille dénoncent les personnes qui consomment des drogues sans aucune raison aux forces de l'ordre. Ces dernières harcèlent et intimident alors les personnes qui consomment des drogues.

**Réponse en matière de santé publique :** National Drug Law Enforcement Agency (NDLEA) Act : section 8 : special duties of the unit sub-section 3 : the counselling unit.

**Plan directeur national de lutte contre la drogue :** Piliers stratégiques 2 (réduction de la demande de drogues) et 3 (accès aux médicaments contrôlés à des fins médicales et scientifiques).

Les programmes de réduction des risques mis en place par des organisations non gouvernementales ont organisé des formations à l'intention des forces de l'ordre, des prestataires de soins de santé et du public sur la toxicomanie et la guérison afin de réduire les niveaux de peur et de blâme et l'utilisation des services.

**LA PRESSION INTERNATIONALE :** Le Nigeria, comme beaucoup d'autres pays à revenu faible ou intermédiaire, subit des pressions internationales pour faire respecter les droits de l'homme des UDI et décriminaliser la consommation de drogues. Les organisations internationales et les gouvernements étrangers peuvent plaider en faveur d'une modification du cadre juridique nigérian et du traitement des UDI.

En résumé, une sensibilisation accrue permettant de bien comprendre la position de la loi et des droits de l'homme des personnes qui consomment des drogues contribuera grandement à combler le fossé qui existe en matière de compréhension des lois sur les stupéfiants.

Il convient donc de mettre l'accent sur les réformes juridiques, le traitement et les soins, ainsi que sur la réduction des risques, plutôt que sur la criminalisation de l'UDAL.

### 5.3 L'expérience des personnes LGBTQ face aux préjugés et à la discrimination au Nigeria

Le samedi 9 août 2023, à 17h30 précises, un groupe de six représentants LGBTQI s'est réuni pour une discussion de groupe centrée sur (l'expérience vécue de la discrimination fondée sur les préjugés au Nigeria). Chaque participant a eu l'occasion de se présenter brièvement et de partager ses expériences personnelles en rapport avec le sujet traité. L'organisation hôte a accueilli cordialement tous les participants et a souligné l'importance de la réunion, en insistant sur la façon dont leurs expériences individuelles pourraient être mises à profit pour le développement de la communauté et le mouvement LGBTQI au Nigeria. Les participants ont été encouragés et assurés de la confidentialité, en leur faisant savoir que leurs noms ou leurs photos ne seraient pas mentionnés dans le rapport.

**Préjugés dans le secteur bancaire :**

**Histoire 1 :** *on m'a refusé un emploi à l'Eco Bank Nigeria en raison de ma sexualité et de mon identité de genre ; bien que j'aie obtenu des résultats exceptionnels tout au long des processus de sélection, on m'a refusé l'emploi en raison de l'identité de genre perçue par les candidats.*

**Harcèlement sexuel de la part des forces de l'ordre nigérianes :**

**Histoire 2 :** *j'ai été constamment malmenée par mes professeurs d'école en raison de mon orientation sexuelle et de mon identité de genre. Pendant mes années d'études secondaires, mes professeurs ne cessaient de faire des commentaires tels que (tu es gay, pourquoi te comportes-tu comme une femme, quitte ma classe jusqu'au jour où tu décideras de partir comme un homme), et bien d'autres commentaires discriminatoires à l'égard de mon existence de la part de mes professeurs et des personnes qui me suivaient à l'école. Les forces de l'ordre (SAS et fonctionnaires de police) m'ont constamment harcelée sexuellement en touchant mes parties intimes pour vérifier si j'étais une femme ou un homme.*

**Violations des droits de l'homme commises par la communauté LGBTQI sur la base du sexe :**

**Histoire 3 :** *Je me suis retrouvée dans une relation homosexuelle toxique et malsaine où j'étais constamment malmenée parce que je répondais aux appels d'amis et de membres de ma famille, et où l'on me posait sans cesse des questions telles que (qui t'appelle ? Pourquoi t'appelle-t-il ? Pourquoi est-ce toi qui appelles toujours ? Pourquoi ne m'appelle-t-il pas ? Qui t'enregistre, donne-moi ton téléphone), entre autres. Tout cela se termine toujours par des brimades ; cela a affecté ma santé mentale, et jusqu'à aujourd'hui, j'ai décidé de ne plus jamais m'engager dans une quelconque forme de relation homosexuelle, en particulier de la part des membres féminins de notre communauté ; la toxicité était trop forte pour moi.*

**Stigmatisation et discrimination sur le lieu de travail :**

**Histoire 4 :** *je suis constamment confronté à la stigmatisation et à la discrimination sur mon lieu de travail ; je travaille avec l'une des grandes ONG qui prétend protéger les droits humains des populations clés et des personnes LGBTQI à Lagos, au Nigéria. Cependant, le personnel de cette ONG cherche constamment à saisir la moindre occasion pour intimider les personnes déjà marginalisées qui travaillent avec eux en tant que bénévoles, en particulier lorsque vous êtes un homme à présentation féminine ou quelqu'un comme moi qui est une femme à présentation masculine ; la plupart du temps, cette discrimination se répercute également sur les membres de la communauté, en imaginant les membres de votre propre communauté vous intimider verbalement, on commence à se demander où se trouve exactement l'espace sûr pour les personnes LGBTQI qui vivent au Nigéria.*

**Discrimination fondée sur le statut VIH :**

**Histoire 5 :** *j'ai perdu mon emploi après avoir subi un test de dépistage du VIH sur mon lieu de travail, sans que l'entreprise ne m'informe du résultat du test. Lorsque j'ai repris le travail le lendemain, la sécurité à l'entrée m'a remis une lettre de la direction ; j'ai été choqué lorsque j'ai ouvert la lettre et que j'ai constaté qu'il s'agissait d'une lettre de licenciement ( ). Depuis lors, j'ai décidé de me lancer dans le commerce et de me tenir à l'écart du travail en entreprise, en particulier dans les organisations privées.*

**Violations des droits de l'homme et discrimination dans l'Église :**

**Histoire 6 :** *Cette expérience à l'église est le pire jour de ma vie sur terre. Je l'appelle le pire jour de ma vie sur terre parce que j'avais l'habitude de penser que l'église était l'endroit le plus sûr. Je suis chanteuse et j'ai été sélectionnée pour participer à un concours de jeunes de l'église à Londres ; deux jours avant ce concours, j'ai assisté à la fête d'un ami avec un autre choriste de l'église. D'ailleurs, ce choriste est aussi un membre de la communauté comme moi, donc nous connaissions tous les deux notre sexualité ; c'est à ma grande surprise que deux jours plus tard, lorsque j'ai repris le programme de l'église, j'ai été convoqué par 15 pasteurs. Ils m'ont demandé si j'étais gay, et j'ai répondu par la négative ; ils ont alors commencé à faire défiler des photos sur leurs téléphones où je me trouvais à une fête en train d'avoir*

*une relation amoureuse avec un homme. J'ai finalement été expulsé de l'église, mais je n'ai jamais su que les membres de ma propre communauté étaient occupés à me filmer à la fête dans le but de réaliser leurs plans diaboliques.*

#### **Discrimination fondée sur le genre et les rôles sexuels :**

***Histoire 7 :** discrimination interne et préjugés sur les rôles sexuels : la communauté LGBTQI au Nigeria croit que vous devez agir et vous comporter en fonction de votre rôle sexuel ; par conséquent, elle vous discrimine lorsqu'elle vous voit comme une personne de sexe masculin et que vous jouez un rôle de pénétration. En fait, la communauté veut vous attribuer un rôle sexuel en fonction de votre apparence, et non en fonction du rôle que vous préférez, ce qui constitue une violation de vos droits humains fondamentaux.*

### **5.3.1 Réponses sociopolitiques, religieuses, traditionnelles et juridiques aux mouvements LGBTQ au Nigeria**

En 2014, la loi sur l'interdiction du mariage homosexuel (Same-Sex Marriage (Prohibition) Act) a été promulguée. Elle interdit non seulement les relations homosexuelles, mais aussi tout signe public d'affection entre personnes de même sexe ou d'appartenance à des groupes LGBTQ+, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à 14 ans d'emprisonnement. Les relations homosexuelles sont illégales dans plus de la moitié des pays africains, selon [l'observatoire des Equaldex](#), mondial droits LGBTQ+ bien que le Gabon, le Kenya et le Botswana aient tous dépénalisé les relations entre personnes de même sexe ces dernières années. Malgré les risques, les militants font pression pour s'exprimer et exiger des changements en juin, un mois marqué dans le monde entier par des rassemblements et des fêtes de la fierté LGBTQ+. Les événements LGBTQ+ nigériens se sont multipliés ces dernières années, même s'ils se déroulent à huis clos pour des raisons de sécurité et de légalité.

Plus que jamais, nous avons un accès illimité aux médias audiovisuels et sociaux. Environ 70 % des membres de la communauté déclarent utiliser l'internet au moins plusieurs fois par jour, et 45 % déclarent être en ligne "presque constamment". Une vaste étude a montré que les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et en questionnement (LGBTQ) passent encore plus de temps en ligne que leurs pairs cisgenres et hétérosexuels. Les données suggèrent également que les personnes LGBTQ utilisent l'internet pour la participation civique à des taux très élevés (88%) et à des taux environ deux fois supérieurs à ceux de leurs pairs hétérosexuels cisgenres. Ainsi, les personnes LGBTQ sont souvent très au fait des développements juridiques et politiques rapportés dans les nouvelles, et peuvent être particulièrement attentives aux médias liés à l'évolution constante de leurs droits légaux et de leur position apparente dans la société.

Par ailleurs, la recherche sur les résultats sanitaires parmi les membres de la communauté LGBTQ fait systématiquement état de disparités généralisées en matière de santé mentale et physique. Les membres de la communauté LGBTQ connaissent des taux élevés de tentatives de suicide, de consommation de substances et de comportements sexuels à risque, par rapport à leurs pairs hétérosexuels cisgenres. Ces résultats préoccupants découlent d'expériences chroniques et omniprésentes de stigmatisation sociale, de rejet, de victimisation et de discrimination.

Les développements juridiques concernant les droits civils font souvent l'objet d'une exposition médiatique importante et suscitent des discussions sur les perceptions des populations LGBTQ en général. Les LGBTQ peuvent ressentir ces évolutions d'un point de vue pratique et psychologique (par exemple, en intériorisant les messages selon lesquels ils méritent des droits). Les changements juridiques qui constituent l'expression d'une affirmation publique et d'un soutien aux droits et à l'identité des LGBTQ peuvent favoriser une image de soi plus positive et un sentiment de sécurité chez les LGBTQ. En revanche, la publicité concernant la restriction ou la perte des droits civils de la communauté LGBTQ peut contribuer aux sentiments de stigmatisation, de désespoir, d'homophobie intériorisée et de mauvaise image de soi. Il est certain que le contexte nigérian appelle notre mouvement à travailler davantage.

## 5.4 Recommendations

- i.** La communauté LGBTQI du Nigeria a encore besoin d'être sensibilisée aux rôles sexuels, à l'identité de genre et aux caractéristiques sexuelles.
- ii.** Les membres de la communauté LGBTQI au Nigeria ont besoin d'une formation en droit et d'une bonne estime de soi.
- iii.** Les chefs religieux du Nigeria devraient être sensibilisés.
- iv.** Engagement de plaidoyer auprès des chefs religieux et gouvernementaux.
- v.** La communauté LGBTQI doit commencer à s'exprimer contre la discrimination ou les abus de la part de la communauté extérieure ; la plupart de ces abus ne sont parfois pas signalés.
- vi.** La réintroduction des séances entre pairs et de la culture de cohorte : Au cours des séances entre pairs, la jeune génération (adolescents et jeunes membres de la communauté queer âgés de 16 à 24 ans) apprendra quelques notions de base grâce aux manuels des éducateurs pour pairs, comme la manière de prendre soin de son corps, de comprendre ce qu'est une estime de soi faible ou élevée, ce qu'il faut faire lors d'une arrestation par la police ou d'un raid, les modes de prévention de la violence sexuelle basée sur le genre, entre autres moyens de prévenir les abus.

All Rights Reserved  
**West Africa Drug Policy Network**  
**+233 [0] 302 551 22 - [0] 549 618 023**  
**Accra, Ghana**  
[www.wadpn.org](http://www.wadpn.org)